

Pacific Heads of Nursing & Midwifery Meeting

Réunion des directeurs des soins infirmiers et obstétricaux du Pacifique

Programme de formation de niveau IV en soins infirmiers (infirmiers auxiliaires)

Le ministère fidjien de la Santé et des Services médicaux a constaté le besoin de former un autre corps d'infirmiers capable d'assurer des soins infirmiers de base au chevet des patients dans les différents services hospitaliers du pays. Les infirmiers auxiliaires travaillent ainsi sous la supervision des infirmiers diplômés, qui leur délèguent des tâches. Les données du ministère de la Santé confirment le faible nombre d'infirmiers diplômés par habitant par rapport aux autres pays océaniques, et ce, en dépit d'une initiative récente visant à augmenter le nombre d'inscriptions dans les établissements de formation en soins infirmiers du pays. Toutefois, les arrivées et les départs du personnel infirmier au sein de la fonction publique ont nécessité des mesures innovantes, notamment la constitution d'un nouveau corps infirmier, les infirmiers auxiliaires. La mise en place du programme de niveau IV permettrait au ministère de la Santé de remédier à la grave pénurie de personnel infirmier, dans la mesure où les titulaires de ce brevet se verraient attribuer des tâches élémentaires de soin aux patients. Les infirmiers diplômés auraient donc davantage de temps et d'espace pour se consacrer aux soins techniques et spécialisés.

Le programme vise à former un nouveau corps d'infirmiers chargé des soins de base aux patients admis à l'hôpital. Ces infirmiers auxiliaires contribueront aux soins élémentaires durant toute la vie des patients, ainsi qu'aux évaluations infirmières, à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des soins pour les bénéficiaires des services de santé dans le cadre des activités quotidiennes.

La première promotion a terminé sa formation en 2018 et, à ce jour, la Faculté de soins infirmiers a décerné le brevet à 156 personnes. Il est nécessaire de renforcer les capacités en matière d'infirmiers auxiliaires aux Fidji, ce qui entraînera la reconnaissance d'un nouveau corps infirmier dans le pays.

1. CONTEXTE

Le programme de formation de niveau IV en soins infirmiers (infirmiers auxiliaires) assure une formation théorique, une formation en laboratoire et une formation pratique clinique aux personnes possédant les qualifications minimales définies par le comité d'admission de la Faculté de médecine, des sciences de la santé et des soins infirmiers et entérinées par le conseil d'administration de l'Université nationale des Fidji.

En 2013 et 2014, le ministère fidjien de la Santé et des Services médicaux et la Faculté de soins infirmiers ont entamé des négociations pour élaborer et mettre en œuvre un programme de formation de niveau IV en soins infirmiers pour les infirmiers auxiliaires. Ce programme a commencé en 2017. Il propose un enseignement et un apprentissage fondé sur la maîtrise de compétences, afin que les participants deviennent des infirmiers auxiliaires chevronnés. Il se déroule sur deux semestres, avec trois modules théoriques enseignés au premier semestre et dix-huit semaines de pratique au second semestre. Les participants doivent démontrer leur maîtrise des compétences cliniques, définie par une note supérieure à 90 % lors de l'évaluation, pour réussir le volet pratique.

Depuis 2018, le taux de réussite des futurs infirmiers auxiliaires se situe entre 97 et 100 %, et 100 % des inscrits ont achevé leur formation. À ce jour, le programme a formé 156 personnes. Le présent document fournit des informations sur les besoins du programme en ce qui concerne la reconnaissance des titulaires du brevet comme corps infirmier aux Fidji, et la création de débouchés professionnels aux échelons local et régional.

2. PROGRÈS RÉALISÉS ET RÉSULTATS OBTENUS

La vision de la Faculté de soins infirmiers est la suivante : devenir un pôle d'excellence régional pour la formation et la recherche en soins infirmiers dans le Pacifique Sud. Pour concrétiser cette vision, elle entend notamment veiller à former des infirmiers dynamiques et innovants, autrement dit des praticiens extrêmement qualifiés, compétents et sûrs, disposant de connaissances théoriques solides et de compétences variées dans le domaine des soins infirmiers. Le ministère de la Santé et des Services médicaux doit pouvoir compter sur des infirmiers, des sages-femmes et des infirmiers praticiens formés, expérimentés et compétents pour répondre aux besoins de la population.

Philosophie du programme

La philosophie qui sous-tend le programme de formation des infirmiers auxiliaires s'appuie sur la théorie infirmière du déficit en autosoin établie par Dorothea Orem. L'utilisation de cette théorie dérive de la conviction que les infirmiers auxiliaires doivent être préparés à jouer un rôle important dans la fourniture

de soins infirmiers abordables et de qualité au sein des systèmes de soins de santé actuels et à venir. Cette conviction est conforme à l'un des objectifs du programme, à savoir assurer des soins infirmiers au chevet du patient, d'une manière sûre et compétente, en appliquant un certain nombre de processus. Le programme fait appel au modèle d'Orem appliqué au processus des soins infirmiers.

Objectifs du programme

Le programme présente deux grands objectifs :

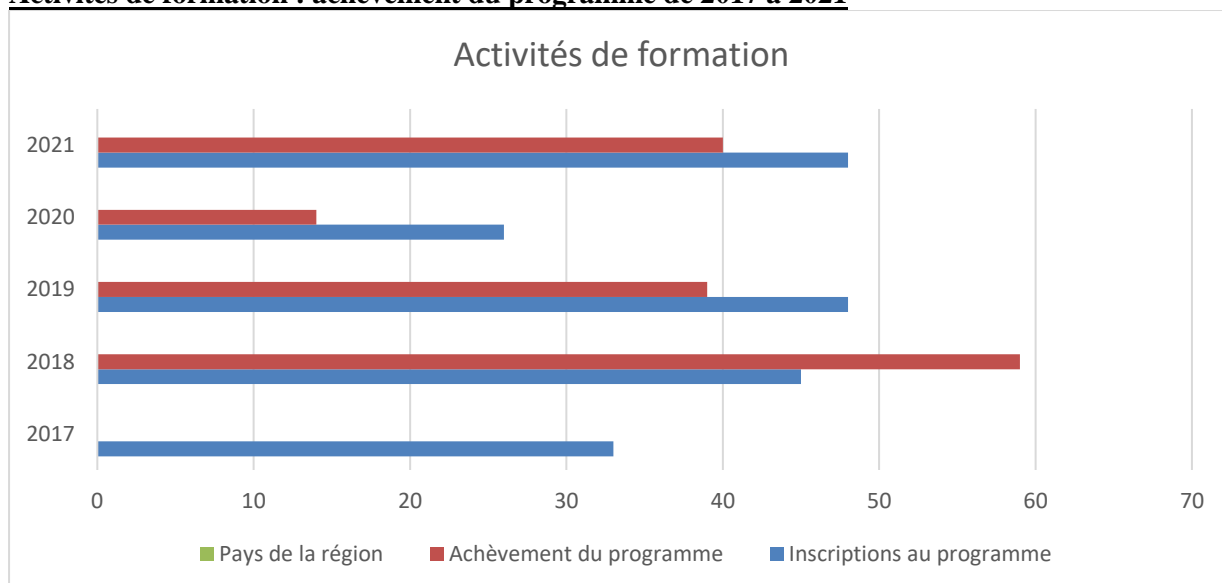
1. Former un nouveau corps d'infirmiers chargé des soins de base aux patients admis à l'hôpital. Contribuer aux soins élémentaires durant toute la vie des patients, ainsi qu'aux évaluations infirmières, à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des soins pour les bénéficiaires des services de santé dans le cadre des activités quotidiennes.
2. Assurer des soins infirmiers au chevet du patient, d'une manière sûre et compétente, en appliquant un certain nombre de processus, par exemple le processus intégrant le concept de système de soins infirmiers d'Orem, et la planification des sorties.

Vue d'ensemble de la formation

Le programme est entré dans sa cinquième année d'existence. Les inscriptions et le taux d'achèvement de la formation ont connu une hausse en 2019. Ces deux indicateurs n'ont jamais diminué. Au total, 156 personnes ont reçu leur brevet depuis le début du programme.

En 2022, le nombre d'inscriptions a atteint des sommets, avec 40 personnes inscrites localement. Grâce à l'engagement du pays en faveur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, toutes ces personnes ont pu bénéficier d'une prise en charge financière totale dans le cadre du dispositif national de prêts pour les études supérieures.

Activités de formation : achèvement du programme de 2017 à 2021



Conclusion d'un protocole d'accord avec le Gouvernement de Tuvalu

Les étudiants de Tuvalu en formation initiale disposent de nouvelles possibilités. En effet, un protocole d'accord a été signé pour former 16 futurs infirmiers auxiliaires du pays. La formation est assurée virtuellement, et appuyée par des formateurs situés à Tuvalu même. Ce protocole d'accord vise à fournir aux étudiants un moyen de renforcer leurs connaissances et leurs compétences, afin d'obtenir une qualification formelle. Le programme est dispensé dans le pays, les composantes d'apprentissage et d'enseignement étant appuyées par des formateurs de Tuvalu.

La Faculté de médecine, des sciences de la santé et des soins infirmiers prévoit d'étendre son action à d'autres pays insulaires océaniques ; à ce titre, elle envisage notamment d'organiser des activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne, en envoyant régulièrement, si nécessaire, des membres clés de son personnel afin de soutenir la formation.

Les étudiants qui souhaitent approfondir leur formation peuvent se rendre aux Fidji pour suivre le programme de premier cycle universitaire en soins infirmiers.

3. DÉFIS

Réglementation des infirmiers auxiliaires

Le Conseil fidjien des soins infirmiers (FNC) devra examiner la législation relative aux soins infirmiers et intégrer les infirmiers auxiliaires comme un nouveau corps de métier. Actuellement, le FNC n'a pas d'autorité sur les infirmiers auxiliaires. Le programme a été élaboré à partir d'une version modifiée du projet de normes de compétences pour les infirmiers auxiliaires, établi dans l'optique d'un programme de diplôme (voir le rapport préliminaire publié par le ministère de la Santé en juin 2013 concernant la

mise en place des soins par les infirmiers auxiliaires aux Fidji). L'idée est que le FNC adopte le projet de normes de compétences pour renforcer la pertinence du programme de formation.

Débouchés et classification professionnels

Le ministère de la Santé et des Services médicaux devra attribuer aux infirmiers auxiliaires les postes actuels d'aides-soignants et d'agents de salle (*point abordé au 4.1*).

4. ORIENTATIONS FUTURES

Les infirmiers auxiliaires sont des membres importants du personnel de santé. Les projections nationales de personnel de santé à l'horizon 2025, établies en 2012, indiquent qu'ils présentent un taux de rétention supérieur à celui des infirmiers diplômés. (MyHealthCareer-Editor, 2019). La formation d'infirmier auxiliaire est souvent un tremplin vers une carrière d'infirmier diplômé.

4.1 Recommandations à l'intention des pouvoirs publics

- Modification de la législation : reconnaître les infirmiers auxiliaires comme un nouveau corps infirmier aux Fidji/création d'un registre des infirmiers auxiliaires au sein du Conseil fidjien des soins infirmiers (FNC).

Faire évoluer les amendements à la législation relative aux soins infirmiers pour faire des infirmiers auxiliaires un autre corps des soins infirmiers aux Fidji. Quiconque satisfait aux exigences théoriques et cliniques du brevet de niveau IV en soins infirmiers (infirmiers auxiliaires) doit pouvoir déposer une demande d'inscription auprès du FNC en qualité d'infirmier ou infirmière auxiliaire,

- **Création de postes d'infirmiers auxiliaires dans les établissements de santé, avec les descriptifs de fonctions et la rémunération adéquats.**
 - En attendant que la législation évolue, des consultations peuvent être menées avec le ministère de la Santé et des Services médicaux pour réaffecter les postes d'aides-soignants et d'agents de salle aux infirmiers auxiliaires. Compte tenu de la pénurie croissante de personnel infirmier, des contraintes économiques et de l'intensité croissante des soins nécessaires aux patients, l'ensemble de compétences acquis par les participants au programme de formation des infirmiers auxiliaires garantira la qualité des soins fournis.
 - Il faut également délimiter clairement l'aire de pratique. La Faculté de soins infirmiers envisage en effet de proposer, à compter de 2023, des programmes de spécialisation aux Fidji et dans les pays océaniques ; cette spécialisation permettra au personnel infirmier de mettre l'accent sur les soins fortement techniques et spécialisés, et donc de déléguer les responsabilités des soins infirmiers de base aux infirmiers auxiliaires.

- Il est donc essentiel de définir des paramètres de pratique afin de garantir l'adaptation des pratiques de soins infirmiers, ainsi qu'une réponse globale, et non fragmentée, aux besoins des patients.
- **Débouchés professionnels et intégration des infirmiers auxiliaires au personnel de santé dans les pays océaniques (service d'infirmiers auxiliaires).**
 - Il faut développer les possibilités d'emploi dans les pays océaniques afin de lutter contre les pertes de compétences dues à l'émigration des infirmiers diplômés, que ce soit de façon temporaire ou permanente.
 - Conclure des partenariats avec des établissements de formation en soins infirmiers et des prestataires en soins de santé pour placer les infirmiers auxiliaires dans le milieu de la santé (hôpitaux et santé publique), afin d'accroître les possibilités de trouver des emplois.
 - Cela aidera les systèmes de santé à atteindre les objectifs d'amélioration de la santé, à lutter contre les problèmes d'accès aux soins infirmiers et à soutenir les flux de rapatriements de fonds.
- **Extension des sites d'enseignement et de formation au titre du programme.**

Des formations doivent être mises en place dans les pays ou hôpitaux avec lesquels la Faculté de médecine, de sciences de la santé et des soins infirmiers a conclu des protocoles d'accord (Vanuatu, Îles Salomon, Tonga, Îles Cook et Kiribati) ; il faut également élaborer d'autres protocoles d'accord et réaliser des études de cadrage à Nauru, au Samoa et aux Îles Marshall.

- **Inscription et possibilités d'emploi avec les partenaires.**

L'Australie est très présente dans le secteur de la santé en Océanie. La Faculté de soins infirmiers demandera de l'aide et du soutien auprès de Di Brown, du centre collaborateur de l'OMS ainsi que du programme australien d'emploi dans le Pacifique (Pacific Labour Scheme) et de HealthX, prestataire australien de soins.